

BOURSE:  
L'AVIS DE...



**STÉPHANE PREVOST**  
La Financière responsable

**L'investissement socialement responsable résiste-t-il mieux aux soubresauts des marchés ?**

Nous investissons en actions, donc à court terme nous subissons les évolutions des marchés. A long terme, en revanche, la gestion ISR permet de dégager de la surperformance. Depuis janvier, notre fonds affiche une hausse de 9 %, contre 1 % pour le CAC 40.

**En quoi une approche ISR modifie-t-elle le jugement porté sur une entreprise ?**

Elle nous permet d'aller plus en profondeur dans l'analyse de sa stratégie. Nous prenons en compte plus de 48 indicateurs sociaux, environnementaux... Nous n'investissons pas par exemple sur ArcelorMittal, car l'insuffisance des provisions sur les risques environnementaux et les engagements retraite accroissent le risque. Mais nous avons investi un temps sur Bourbon, malgré son endettement, car il apparaissait bénéfique (formation...).

**Quels titres reprenez-vous ?**

Nous avons sélectionné Gemalto en raison de sa politique sociale, L'Oréal pour la gestion de sa réputation et la sécurité de ses produits, Arkema pour son efficacité environnementale. Trois entreprises positionnées sur les bons marchés ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE ALLARD

## ISF : évaluez au plus juste votre patrimoine

Calculer son patrimoine est devenu un véritable casse-tête pour les contribuables soumis à l'ISF. S'il est facile de reporter le montant de ses avoirs financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les choses se compliquent lorsqu'il faut évaluer ses biens immobiliers. « On peut se référer aux biens vendus à proximité, sachant que le fisc admet une marge d'erreur de 10 %, rappelle Yves Gambart de Lignières, conseil en gestion de patrimoine indépendant. A défaut, il est possible, si le bien est loué, d'opter pour la méthode du revenu. Elle consiste à multiplier le loyer annuel par un taux de 3 % par exemple [réponse ministérielle Remiller du 17 février 2009]. »

A cela s'ajoutent des abattements. « Ils varient selon l'usage du bien », explique Yves Gambart de Lignières. Ainsi, sur

**« ON PEUT SE RÉFÉRER AUX BIENS VENDUS À PROXIMITÉ, SACHANT QUE LE FISC ADMET UNE MARGE D'ERREUR DE 10 %. »**

la résidence principale, vous avez droit à un abattement de 30 % (article 885-S du CGI), de 20 % sur un bien loué ou occupé (arrêt du Conseil d'Etat du 10 novembre 2004), de 30 % sur un bien détenu en indivision (arrêt du 4 décembre 2003). En revanche, pas d'abattement sur les biens dont vous avez l'usufruit. « Peu de gens le savent, mais,

si vous travaillez à domicile, seule la partie non professionnelle doit être déclarée. »

Tous les avoirs financiers ne sont pas non plus à déclarer. C'est le cas des stock-options tant qu'elles ne sont pas levées, des titres issus de certaines souscriptions au capital de PME, des contrats retraite PERP ou Madelin...

Enfin, au passif, « n'oubliez pas, rappelle Yves Gambart de Lignières, de déduire les dettes envers des prestataires de services à la suite de commandes, par exemple les chèques émis non encaissés, les dépôts de garantie des locataires, les taxes d'habitation et foncières de tous vos biens immobiliers, l'impôt sur le revenu de l'année dernière et l'ISF de cette année » ■ L. A.

### LES CHIFFRES CLÉS

#### Baromètre des placements

- Livret A : 2,25 % net d'impôt
- PEL : 2,5 %
- ▼ Sicav monétaire : 0,66 %
- Fonds en euros : 2,80 à 3,80 %
- ▲ Compte à terme
- ▲ OAT 10 ans : 2,99 %
- sur un an : 0,82 à 1,12 %
- SCPI de bureaux : 5,16 %

#### Prêts à la consommation Taux le plus fréquemment accordé

Sur 24 mois : 4,80 %    Sur 36 mois : 4,90 %    Sur 48 mois : 5,50 %

Source : Empruntis.com.

#### Performances des principales places sur une semaine



### Crédit conso

Selon UFC-Que choisir, un an après son entrée en vigueur, la loi Lagarde qui régit le crédit à la consommation est mal respectée par les grandes enseignes, les sites Internet et les établissements de crédit. Le crédit renouvelable est encore trop proposé. L'information du client quant aux frais de gestion, au délai de rétractation sur le lieu de vente et la vérification de la solvabilité sont insuffisantes.

**Déclaration de revenus Pour aider les Français à remplir correctement leur déclaration de revenus, les experts comptables franciliens assureront une permanence physique à la Maison de la profession comptable francilienne, 50, rue de Londres, Paris 8<sup>e</sup>, et téléphonique au 0.800.06.54.32, du 21 au 25 mai.**

### Plan d'épargne en actions

Les Français qui partent travailler à l'étranger pourront désormais conserver leur plan d'épargne en actions et ses avantages fiscaux. Décision du Conseil d'Etat.

### FCPR pour particuliers

Idinvest Partners lance le premier FCPR en Europe pour les particuliers, investi sur la dette des sociétés moyennes. La société de gestion en espère un rendement de 10 %. Pour personnes averties. PAGE RÉALISÉE PAR LAURENCE ALLARD